



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE TIR A L'ARC



TROPHEE des MIXTES

Samedi 18 avril et
Dimanche 19 avril 2026



Trophée départemental des Mixtes

Manche Extérieure (finale du Trophée Départemental des Mixtes)

Nous serons accueillis à GUYANCOURT.

| | |
|--------------|---|
| Organisateur | Les Archers de GUYANCOURT |
| Lieu | Parking du Gymnase des Droits de l'Homme, Rond-Point des Saules, 78280 Guyancourt - Vous accédez au jardin d'arc par le parking |

HORAIRES de TIR par Catégorie :

- Arc Nus** (Toutes catégories d'âge)
- Arc Classique** (Toutes catégories d'âge)

| | |
|------------------|--|
| Date et Horaires | Samedi 18/04/2026 – Greffe à 14h, Début du tir 14h30 (3 volées échauffement) |
|------------------|--|

- Arc Classique Néo-licenciés** (1ère licence prise à partir du 01/09/2024 et Toutes catégories d'âge)
- Arcs à poulies** (U15, U18, U21, S1, S2, S3)

| | |
|------------------|--|
| Date et Horaires | Dimanche 19/04/2026 – Greffe à 14h, Début du tir 14h30 (3 volées échauffement) |
|------------------|--|

INSCRIPTION et COMPOSITION d'EQUIPES : **La date limite pour déposer vos compositions d'équipe est fixée au 4 avril 2026.**

Pour confirmer votre présence, retournez le bordereau d'inscription ou envoyez la composition à tdm78@archers78.fr

Les frais d'inscription ont déjà été réglés lors de la participation à la manche Salle (Tir à 18m).

Par contre, si de nouvelles équipes souhaitent participer à cette manche et s'il reste de la place, elles peuvent s'inscrire mais elles ne participeront pas au classement du TDM 78.

→ Dans ce cas, elles devront régler sur place: **10€ par chèque UNIQUEMENT à l'ordre du "CDY Tir à l'arc".**

RECOMPENSE : Le Trophée Départemental des Mixtes sera décerné à l'issue de cette manche extérieure.

N'OUBLIEZ PAS : Les équipes doivent porter leur tenue de club.

CDY – C/O Vincent COPPOLA – 13 Allée de l'Abbé Emile Bois – 78560 LE-PORT-MARLY N° Agrément FFTA : 08 78 000

Mail : president@archers78.fr, Adresse Internet : www.archers78.fr, SIREN = 449 818 160

Partenaires institutionnels : Conseil Départemental 78 et SDJES-78